



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2001
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session Cinquième Commission

Points 123 et 43 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.62

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

1. À sa 39e séance, le 20 décembre 2001, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.62 (A/C.5/56/31) présenté par le Secrétaire général. La Commission était également saisie du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/720).

2. Les observations formulées au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/56/SR.39).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission, après avoir examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/31) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/720), et se fondant sur la recommandation du Comité consultatif figurant au paragraphe 7 de son rapport, décide d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution A/56/L.62, un montant de 7 355 400



dollars serait imputé au crédit de 93,7 millions de dollars (avant réévaluation des coûts) demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
